

Liste des contrats comportant une dépense de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$ par contractant pour l'année 2023

Objet du Contrat	Nom du contractant	Montant de la contrepartie
Abattage et entretien des arbres	Arboriculteur Viau & Trudeau	69 237.96 \$
Logiciel de gestion pour les villes	B-CITI Solutions Inc.	30 790.31 \$
Travaux d'électricité	Bernard Desautels Electricque (1979) Ltee	76 914.23 \$
Achat d'équipements et accessoires informatiques	CDW Canada	68 253.44 \$
Collect de résidus domestiques	CleanHarbors Québec Inc.	56 772.33 \$
Entretien/réparations balais de rue	Cubex Ltd	57 125.69 \$
Abattage d'arbre et collecte	Émondage SX S.E.N.C	26 075.21 \$
Échantillonnage d'eau/Vidange de boues	EnviroServices	25 246.79 \$
Travaux d'excavation	Excavation Mf Inc	76 489.52 \$
Décorations saisonnières	Groupe Artea Design	56 566.03 \$
Contrôle des herbes	Herbanatur inc.	32 515.62 \$
Achat d'équipements et accessoires informatiques	IT2GO Solutions	35 098.66 \$
Échantillonnage des sols	Laboratoire GS inc.	27 312.32 \$
Achat de livres	Librairie Larico Inc.	51 389.55 \$
Réfection terrains de baseball	Multi-Surfaces F. Giguere Inc.	34 035.47 \$
Travaux de plomberie	Plomberie Lecomte Inc.	35 949.50 \$
Entretien et location de pompes	Pompaction Inc	42 253.48 \$
Analyse pour disposition de sols contaminés	Sanexen Services Environnementaux Inc.	34 492.50 \$
Services de consultation	Serge Courchesne, CPA	44 995.00 \$
Abattage et entretien des arbres	Services d'Arbres L'Écuyer	75 392.10 \$
Analyse qualité de l'eau	Tetra Tech QI Inc.	35 610.06 \$
Entretien des toitures des bâtiments de la ville	Toitures Rémi Gagné Inc.	44 736.78 \$
Services d'impression	Trimplus	29 180.72 \$
Honoraire professionnels - frais juridiques	Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L.	149 095.38 \$
Honoraire professionnels - frais juridiques	burElle avocate	40 706.96 \$
Honoraire professionnels - frais de consultation	Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.	89 652.34 \$

TOTAL

1 345 887.95 \$

Tel que prévu à l'article 477.5 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Sainte-Catherine publie dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement du Québec pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics, la liste de tous les contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ (*contrats octroyés à la suite d'une entente de gré à gré, d'une demande de prix ou d'un appel d'offres et comportant une dépense de plus de 25 000 \$*).

De plus, tel que prévu à l'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Sainte-Catherine doit également publier sur son site internet:

1^o en permanence, une mention concernant la publication visée au premier alinéa et un hyperlien permettant d'accéder à la liste prévue à l'article 477.5;

2^o la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$